

Fédération
Française **Roller**
& **Skateboard**



Roller Course

Principes de qualification
aux Championnats de France
et Critériums Route et Piste
2020



Préambule	3
1. Mode de qualification au Championnat de France et Critérium National Jeunes Route et Piste	4
1.1. Généralités	4
1.2. La Coupe de France Roller Vitesse Roller Vitesse et les qualifications	4
1.3. Le Championnat Départemental	8
1.4. Le Championnat Régional	8
1.5. Cas particuliers	8
1.5.1. Patineur désirant participer au Championnat Départemental ou Régional situé hors de la ligue de son club	8
1.5.2. Licencié français à titre individuel	8
1.5.3. Licencié français à titre individuel, résidant à l'étranger	9
1.5.4. Dispense de qualification	9
2. Qualification au Championnat de France Route JB, JA, S et V (JB=Juniors B, JA=Juniors A, S=Seniors, V=Vétérans)	10
2.1. Qualification au 100 m	10
2.2. Qualification épreuve 1 Tour	10
2.3. Qualification au 1000 m (vétérans)	10
2.4. Qualification courses de fond	10
3. Qualification au Championnat de France Piste JB, JA et S	11
3.1. Qualification au 500 m + d, au 1000 m et au 200 m duel.	11
3.2. Qualification courses de fond	11
3.3. Courses à l'américaine	11
➤ Equipes de club	11
➤ Equipes de 3 patineurs Hors Club (Département, Ligue, Zone)	11
4. Qualification au Critérium National Route Cadets	12
4.1. Qualification au 100 m	13
4.2. Qualification courses de fond	13
5. Qualification Critérium National Piste PBC (P=Poussins, B=Benjamins, C=Cadets)	13
5.1. Qualifications 120m, 300m vitesse	14
5.2. Qualifications 300 m + d	14
5.3. Qualifications courses de Fond	14



Préambule

Le règlement sportif course de l'année en vigueur (ou le dernier règlement disponible) est appliqué pour toutes les épreuves de qualification.

Un patineur doit participer à toutes les épreuves pour lesquelles il a été engagé par son club. Si le patineur engagé sur une épreuve ne prend pas le départ et quelle que soit la phase de qualification (sauf blessure ou cas particulier validé au préalable par la commission course), le club sera redevable d'une pénalité financière de 35€ et le patineur sera suspendu pour l'épreuve suivante dans laquelle il est engagé.

Rappel des catégories pour la saison 2019 / 2020

Critériums nationaux

Catégories	Ages	Route	Piste
Poussines / Poussins	U 10 / U 11	NON	OUI
Benjamines / Benjamins	U 12 / U 13	NON	OUI
Cadettes / Cadets	U 14 / U 15	OUI	OUI

Championnats de France

Catégories	Ages	Route	Piste
Juniors B F & G	U 16 / U 17	OUI	OUI
Juniors A F & G	U 18 / U 19	OUI	OUI
Seniors D & H	O 18	OUI	OUI
Vétérans D & H (V1)	U 40	OUI	NON ¹
Vétérans D & H (V2)	U 50	OUI	NON ¹
Vétérans D & H (V3)	U 60	OUI	NON
Vétérans D & H (V4)	60 et +	OUI	NON

¹ => Sauf pour les patineurs U 40 et U 50 qui désirent patiner en Seniors pour toute la saison de compétition excepté le France Marathon.

Lors des championnats de France Route et Piste les juniors A et seniors participeront aux épreuves de fond dans la même catégorie avec un classement « absolus » et un classement « juniors ». Pour les épreuves de vitesse les juniors A et les seniors participeront dans leurs catégories respectives.

1. Mode de qualification au Championnat de France et Critérium National Jeunes Route et Piste

1.1. Généralités

La participation à une ou plusieurs manches de la Coupe de France Roller Vitesse de Roller Vitesse (CFRV) pour les cadets, juniors B, juniors A, seniors et vétérans¹, aux championnats départementaux (toutes catégories) dans les départements qui les organisent et aux championnats régionaux (toutes catégories) sont obligatoires pour pouvoir prétendre participer aux championnats de France Route et Piste.

1.2. La Coupe de France Roller Vitesse et les qualifications

Pour prétendre participer aux championnats de France Route et Piste les patineurs **Cadets, Juniors B, Juniors A, Seniors et Vétérans¹** devront participer à une ou plusieurs manches de la Coupe de France Roller Vitesse et être classés pour les **épreuves de fond** dans :

Cadettes / Cadets	TOP 80 en fond
Juniors B filles et garçons	TOP 80 en fond
Juniors A / Seniors et Vétérans ¹ Dames et Hommes	TOP 120 en fond

Liste des manches de Coupe de France Roller Vitesse 2020:

1	Château Gontier	Route
2	Grenade sur Garonne	Route
3	Coulaines	Piste

Le classement général des manches pris en compte pour les Championnats de France:

France ROUTE	Manches 1 + 2	Château Gontier + Grenade sur Garonne
France PISTE	Manches 1 + 2 + 3	Château Gontier + Grenade sur Garonne + Coulaines

Pour les cadets et les juniors B le protocole de formation des divisions est seulement appliqué pour

les épreuves de fond des manches de la Coupe de France Roller Vitesse. Lors des championnats de France des séries seront organisées en fonction du tirage au sort des ligues.

Seuls, **les seniors** sélectionnés en équipe nationale l'année N-1 et qui ont participé aux championnats d'Europe et / ou aux championnats du Monde ne sont pas obligés de participer aux épreuves de la Coupe de France Roller Vitesse, **toutefois leur participation est vivement souhaitée.**

La liste des sélectionnés sera établie annuellement par la DTN.

Formation des divisions spécifiques aux épreuves de fond

Pour les épreuves de la Coupe de France Roller Vitesse (toutes catégories) et des Championnats de France (juniors A, seniors et vétérans¹) les divisions seront constitués de **30 patineurs**.

Pour les épreuves de la Coupe de France Roller Vitesse les divisions porteront le nom de qualificatives **QF1, QF2, QF3**et pour les championnats de France **F1, F2, F3**

Nombre de patineurs inscrits

Si le nombre de patineurs inscrits aux épreuves de fond de la Coupe de France Roller Vitesse ou des championnats de France est :

Nombre d'engagés	Nombre divisions	Composition divisions
Inférieur à 45 patineurs	Pas de QF ou F	Finale directe
Entre 45 et 74 patineurs	2 QF ou 2 F	QF 1 ou F 1 = 30 patineurs QF 2 ou F 2 = 44 patineurs maxi
Entre 75 et 104 patineurs	3 QF ou 3 F	QF 1 ou F 1 = 30 patineurs QF 2 ou F 2 = 30 patineurs QF 3 ou F 3 = 44 patineurs maxi
Supérieur à 105 patineurs	4 QF ou 4 F	QF 1 ou F 1 = 30 patineurs QF 2 ou F 2 = 30 patineurs QF 3 ou F 3 = 30 patineurs QF 4 ou F = 44 patineurs maxi

Pour les **QF** ou **F** inférieures à 30 patineurs la distance de course sera adaptée au nombre de partants.

Organisation des séries 1^o course de fond de la Coupe de France Roller Vitesse et des Championnats de France

Avant la première course de fond de chaque manche de la Coupe de France Roller Vitesse, la première course de fond des championnats de France Route (Lamballe) et des championnats de France Piste (Valence d'Agén) des séries seront organisées, si nécessaire, pour les catégories: cadets, juniors B, et juniors A/seniors/vétérans¹.

La base de formation des séries jusqu'à la catégorie juniors B incluse sera le tirage au sort des Ligues.

Pour les juniors A, seniors et vétérans¹ la base de formation des séries sera le classement général de la Coupe de France Roller Vitesse après Grenade sur Garonne pour la Route et après Coulaines pour la Piste.

Lors d'une manche de la Coupe de France Roller Vitesse, pour toutes les catégories, les courses des séries de fond se feront en ligne. Les distances seront adaptées aux catégories.

Lors des championnats de France, le mode des séries jusqu'à la catégorie juniors B incluse correspondra au type de course. (séries en ligne pour finale en ligne, séries élimination pour finale élimination et séries points pour finale points)

Lors des championnats de France, pour la catégorie juniors A, seniors et vétérans¹, les séries déterminant les divisions F1,F2,F3... seront des courses en ligne d'une distance comprise en 5 000 m et 8 000 m suivant le nombre de participants par série.

Exemple pour 88 patineurs engagés

Séries

1 ^o série – 29 patineurs	2 ^o série – 29 patineurs	3 ^o série – 30 patineurs
-------------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------

Composition des QF ou F après séries

Qualifiés QF1 ou F1

Places 1 à 10	Places 1 à 10	Places 1 à 10
---------------	---------------	---------------

Qualifiés QF2 ou F2

Places 11 à 20	Places 11 à 20	Places 11 à 20
----------------	----------------	----------------

Qualifiés QF3 ou F3

Places de 21 à 29	Places de 21 à 29	Places de 21 à 30
-------------------	-------------------	-------------------

L'ordre de départ de chaque QF ou F sera réalisé en fonction des résultats des séries ou des dernières QF:

Divisions	Compositions
-----------	--------------



QF1 ou F1	1°S1, 1°S2, 1°S3, 2°S1, 2°S2, 2°S3, 3°S1 ect.....
QF2 ou F2	11°S1, 11°S2, 11°S3, 12°S1, 12°S2, 12°S3, 13°S1 ect.....
QF3 ou F3	21°S1, 21°S2, 21°S3, 22°S1, 22°S2, 22°S3, 23°S1 ect.....

A l'issue de la première course, les trois (3) derniers patineurs du QF1 ou F1 et QF2 ou F2 descendront dans le groupe inférieur et les trois (3) premiers du QF2 ou F2 et QF3 ou F3 monteront dans le groupe supérieur.

Composition des QF ou F après première finale :

L'ordre de départ des QF ou F de la seconde finale sera réalisé en fonction du classement des courses précédentes

Le protocole de montée et descente entre les divisions **F** lors des championnats de France est identique à celui des divisions **QF** de la Coupe de France Roller Vitesse.

QF1 ou F1 27 premiers QF1 ou F1 + 3 premiers QF2 ou F2

QF2 ou F2 4° au 27° QF2 ou F2 + 3 derniers QF1 ou F1 + 3 premiers QF3 ou F3
--

QF3 ou F3 4° au 28° QF3 ou F3 + 3 derniers QF2 ou F2

Le classement général des épreuves de fond de la Coupe de France Roller Vitesse après la manche de Grenade sur Garonne et de Coulaines définira l'ordre de départ des séries de fond des championnats de France ROUTE et PISTE pour les juniors A, seniors et vétérans¹

Pour ces catégories les points de chaque épreuve de fond de la Coupe de France Roller Vitesse sont attribués quelle que soit le nombre d'engagés de la manière suivante :

Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points	Place	Points
1	130	6	115	11	110	16	105	116	5
2	125	7	114	12	109	17	104	117	4
3	121	8	113	13	108	18	103	118	3
4	118	9	112	14	107	19	102	119	2
5	116	10	111	15	106	Etc..	X	120	1

Attention : ce comptage des points est indépendant du comptage des points du classement général de la Coupe de France Roller Vitesse Roller de Vitesse. (article 11 du protocole CFRV)

1.3. Le Championnat Départemental

Lorsqu'il existe, la participation au Championnat départemental est obligatoire³ pour se qualifier au Championnat Régional (route pour la route, piste pour la piste).
³ => *sauf motifs d'absence validés par la Commission Départementale du département du patineur (certificat médical ou motivation d'absence, liste DTN).*

1.4. Le Championnat Régional

Pour être qualifié à un championnat de France ou à un critérium national jeunes, la participation au Championnat Régional est obligatoire³ (Régional Route pour le Championnat de France et le Criterium Route Cadets, Régional Piste pour le Championnat de France et le Criterium Piste Cadet, Régionaux Route et Piste pour le Criterium Piste Poussins et Benjamins)

³ => *sauf motifs d'absence validés par la commission course de la région du patineur (certificat médical ou motivation d'absence, liste DTN).*

En cas de Championnat Régional organisé en Inter Ligues et d'absence de Commission course dans une des régions participantes, ce sont les Commissions Course de Ligue (CCL) de l'inter Ligues qui décident du bien-fondé de la qualification du patineur de la région sans Commission Course.

1.5. Cas particuliers

1.5.1. Patineur désirant participer au Championnat Départemental ou Régional situé hors de la ligue de son club

Un patineur qui désire participer au Championnat Départemental ou Régional situé hors de la ligue de son club, pour des raisons de déplacement ponctuel dans un cadre professionnel, d'études ou autre, doit :

- en demander l'autorisation à sa ligue d'origine,
- solliciter la CCL d'accueil avant la clôture des inscriptions.

Le patineur n'est ni classé, ni comptabilisé dans les effectifs de la ligue d'accueil, mais pris en compte dans sa ligue d'origine.

Les CCL doivent alors se concerter pour veiller à l'inscription éventuelle du patineur au Championnat de France.

1.5.2. Licencié français à titre individuel

Il devra participer aux phases qualificatives organisées dans la ligue de son lieu de résidence.

Nota. Si la ligue de son lieu de résidence n'organise pas de qualifications (championnats régionaux, ...), il devra choisir une ligue qui organise des qualifications et la préciser lors de sa première

inscription à une compétition nationale.

1.5.3. Licencié français à titre individuel, résidant à l'étranger

Lors de la première inscription à une compétition nationale, il devra préciser la ligue de métropole qu'il choisit pour participer aux phases qualificatives régionales (ou inter régionales).

Nota: Il devra choisir une ligue qui organise des qualifications (championnats régionaux, ...) et ce choix de la ligue concernera toutes les compétitions de la saison.

1.5.4. Dispense de qualification

Les membres de l'équipe de France Seniors et Junior A de l'année N-1, sélectionnés au championnat d'Europe et/ou au Championnat du Monde, peuvent être éventuellement dispensés de qualifications; ils accèdent alors directement aux séries des Championnats de France.

Les membres de l'équipe de France Junior A de l'année N-1, sélectionnés au championnat du Monde, peuvent être éventuellement dispensés de qualifications; ils accèdent alors directement aux séries des Championnats de France.

Sur demande spécifique et motivée de la DTN, certains patineurs peuvent être éventuellement dispensés de qualifications, ils accèdent alors directement aux séries des Championnats de France.

La DTN établira la liste des patineurs concernés et demandera l'autorisation de dispense au Président de la commission Course.

NB : les juniors A de l'année N-1 ne sont pas dispensés de participation à la Coupe de France Roller Vitesse.

2. Qualification au Championnat de France Route JB, JA, S et V (JB=Juniors B, JA=Juniors A, S=Seniors, V=Vétérans)

Engagements sous la responsabilité des CCL²

Les CCL établissent la liste des sélectionnés le jour du Championnat Régional et saisissent directement les qualifiés sur GESCOM dans les délais impartis.

Les clubs peuvent dès lors procéder aux inscriptions via GESCOM (pas d'engagement sur place).

En dehors des patineurs seniors inscrits sur la liste établie par la DTN tous les patineurs sélectionnés devront avoir participé à la Coupe de France Roller Vitesse et être classés dans le TOP 80 ou TOP 120 suivant leurs catégories.

Les frais d'engagements des clubs sont à régler obligatoirement aux CCL qui transmettent à la commission course.

² => *Lors du championnat régional, il est souhaitable qu'un comité de sélection (un représentant par département, et un représentant de la CCL) se réunisse pour décider des qualifications et les communiquent aux clubs.*

2.1. Qualification au 100 m

Finalistes des Championnats Régionaux (3 maximum), et coureurs dont le temps au 100m, réalisé lors du Championnat Régional Route, est inférieur au temps du 1er majoré de 8% et sous la responsabilité des CCL.

2.2. Qualification épreuve 1 Tour

Finalistes des Championnats Régionaux et sous la responsabilité des CCL.

2.3. Qualification au 1000 m (vétérans)

Finalistes des Championnats Régionaux et sous la responsabilité des CCL.

2.4. Qualification courses de fond

Engagements sous la responsabilité des CCL, toutefois le patineur devra avoir participé à la Coupe de France Roller Vitesse et être classé dans le TOP 80 ou TOP 120 suivant sa catégorie.

3. Qualification au Championnat de France Piste JB, JA et S

Engagements sous la responsabilité des CCL²

Les CCL établissent la liste des sélectionnés le jour du Championnat Régional et saisissent directement les qualifiés sur GESCOM dans les délais impartis.

Les clubs peuvent dès lors procéder aux inscriptions via GESCOM (pas d'engagement sur place).

En dehors des patineurs seniors inscrits sur la liste établie par la DTN tous les patineurs sélectionnés devront avoir participé à la Coupe de France Roller Vitesse et être classés dans le TOP 80 ou TOP 120 suivant leurs catégories.

Les frais d'engagements des clubs sont à régler obligatoirement aux CCL qui transmettent à la commission course.

² => Lors du championnat régional, il est souhaitable qu'un comité de sélection (un représentant par département, et un représentant de la CCL) se réunisse pour décider des qualifications et les communiquent aux clubs.

3.1. Qualification au 500 m + d, au 1000 m et au 200 m duel.

Finalistes des Championnats Régionaux pour le 500 m et le 1000 m et sous la responsabilité des CCL.

Pour le 200 m duel les 4 meilleurs temps des championnats régionaux et les coureurs dont le temps au 200m, réalisé lors du Championnat Régional Piste, est inférieur au temps du 1er majoré de 5% et sous la responsabilité des CCL.

3.2. Qualification courses de fond

Engagements sous la responsabilité des CCL, toutefois le patineur devra avoir participé à la Coupe de France Roller Vitesse et être classé dans le TOP 80 ou TOP 120 suivant sa catégorie.

3.3. Courses à l'américaine

Les équipes doivent être composées en priorité de patineurs du même club. L'épreuve n'est pas soumise à une qualification dans les épreuves individuelles.

➤ Equipes de club

Chaque club pourra engager une ou plusieurs équipes ; licencié(e)s dans le club, (juniors A et B et seniors) quelle que soit leur catégorie.

➤ Equipes de 3 patineurs Hors Club (Département, Ligue, Zone)

En cas d'impossibilité en terme de nombre de licenciés dans un club, des équipes inter-clubs de même département, puis de même ligue et en dernier recours de même zone pourront être proposées à la validation de la CC.



Comportant soit

- 2 Juniors B et 1 Senior
- 2 Juniors B et 1 Junior A
- 1 Junior B et 2 Seniors
- 1 Junior B et 2 Juniors A
- 1 Junior B, 1 Junior A et 1 Senior
- 3 Juniors B

Ces règles sont appliquées à chaque départ.

4. Qualification au Critérium National Route Cadets

Pour être qualifié au Critérium National Route sont obligatoires :

- la participation au Championnat Départemental ou Interdépartemental Route³, lorsqu'il existe.
- la participation aux Championnat Régional Route³
- la participation à la Coupe de France Roller Vitesse et être classé dans le TOP 80 de la catégorie.

³ => sauf motifs d'absence validés par le CC de leur région (certificat médical ou motivation d'absence)

En cas de Championnat Régional organisé en Inter Ligue, et d'absence de Commission Course de Ligue (CCL) dans une des régions participantes, ce sont les Commissions Course de l'inter Ligue qui décident du bien-fondé de la qualification du patineur de la région sans Commission course.

Engagements sous la responsabilité des CCL²

Les CCL établissent la liste des sélectionnés le jour du Championnat Régional et saisissent directement les qualifiés sur GESCOM dans les délais impartis.

Les clubs peuvent dès lors procéder aux inscriptions via GESCOM (pas d'engagement sur place).

Les frais d'engagements des clubs sont à régler obligatoirement aux CCL qui transmettent à la commission course.

² => Lors du championnat régional, il est souhaitable qu'un comité de sélection (un représentant par département, et un représentant de la CCL) se réunisse pour décider des

qualifications et les communiquent aux clubs.

4.1. Qualification au 100 m

Finalistes des Championnats Régionaux (3 maxi), et coureurs dont le temps au 100m, réalisé lors du Championnat Régional Route, est inférieur au temps du 1er majoré de 8% et sous la responsabilité des CCL.

4.2. Qualification courses de fond

Engagements sous la responsabilité des CCL, toutefois le patineur devra avoir participé à la Coupe de France Roller Vitesse et être classé dans le TOP 80 de sa catégorie.

5. Qualification Critérium National Piste PBC (P= Poussins, B=Benjamins, C=Cadets)

Les qualifications au Critérium National Piste P B C se font au travers des Championnats Régionaux.

Poussins Benjamins :

Pour être qualifié au Critérium National Piste sont obligatoires:

- la participation au Championnat Départemental ou Interdépartemental³ Route et Piste, lorsqu'ils existent.
- et la participation aux Championnat Régional³ Route et Piste.

Cadets :

Pour être qualifié au Critérium National Piste sont obligatoires:

- la participation au Championnat Départemental ou Interdépartemental³ Piste, lorsqu'ils existent.
- et la participation aux Championnat Régional Piste³
- la participation à la Coupe de France Roller Vitesse et être classé dans le TOP 80 de la catégorie.

³ => *sauf motifs d'absence validés par le CC de leur région (certificat médical ou motivation d'absence)*

En cas de Championnat Régional organisé en Inter Ligue, et d'absence de Commission Course de Ligue (CCL) dans une des régions participantes, ce sont les Commissions Course de l'inter Ligue qui décident du bien-fondé de la qualification du patineur de la région sans Commission course.



Engagements sous la responsabilité des CCL²

Les CCL établissent la liste des sélectionnés le jour du Championnat Régional et saisissent directement les qualifiés sur GESCOM dans les délais impartis.

Les clubs peuvent dès lors procéder aux inscriptions via GESCOM (pas d'engagement sur place).

Les frais d'engagements des clubs sont à régler obligatoirement aux CCL qui transmettent à la commission course.

² => Lors du championnat régional, il est souhaitable qu'un comité de sélection (un représentant par département, et un représentant de la CCL) se réunisse pour décider des qualifications et les communiquent aux clubs.

5.1. Qualifications 120m, 300m vitesse

Poussins(es) Benjamins(es)

Finalistes des Championnats Régionaux et sous la responsabilité des CCL.

5.2. Qualifications 300 m + d

Cadets(tes)

Les finalistes 300 m + d du Championnat régional Piste et sous la responsabilité des CCL.

5.3. Qualifications courses de Fond

Poussins(es) Benjamins(es)

Au maximum 80% des participants aux 2 Championnats Régionaux et sous la responsabilité des CCL.

Cadets(tes)⁴

Au maximum 80% des participants au Championnat Régional Piste et sous la responsabilité des CCL.

⁴ => *rappel : Pour les catégories cadets(tes), le patineur devra obligatoirement avoir participé à au moins une manche la Coupe de France Roller Vitesse et être classé(e) dans le TOP 80 de sa catégorie.*